

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le mardi 2 avril 2013, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2013;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Présentation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et Dépôt des rapports : financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
7. Résolution – Mandat au camp Saint-François pour offrir des services de camps de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2013;
8. Résolution – Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2013;
9. Résolution – Signature de l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec;
10. Résolution – Choix de l'entreprise chargée d'effectuer la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;
11. Adoption du règlement numéro 012-114 modifiant le règlement 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées;
12. Avis de motion – Adoption du règlement numéro 013-115 modifiant le règlement numéro 011-088 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
13. Résolution – Formation conférence WEB de la FQM sur le règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;
14. Résolution – Autorisation appel d'offres modernisation fournaies centre le Sillon;

15. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des comités externes;
 - c) Communication aux citoyens;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

***013-032* Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Micheline Darveau appuyée par Roger Simard.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

***013-033* Item 2 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2013**

L'adoption du procès-verbal du 4 mars 2013 est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance;

***013-034* Item 5 Adoption des dépenses**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 109 034,64 \$ en comptes payés et la somme de : 3 191,21 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 112 225,85 \$.

Il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

013-035

Item 6 **Présentation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et Dépôt des rapports : financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012**

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Jacques Drolet que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, les rapports : financier et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

013-036

Item 7 **Résolution – Mandat au camp Saint-François pour offrir des services de camps de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2013**

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal de s'assurer que des services de camp de jour (Terrain de jeux) soient offerts aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2013;

Attendu que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de confier à un organisme à but non lucratif l'offre d'activités de loisirs pour ses citoyens. (L.R.Q., c. C-47.1, chapitre II);

Attendu que le camp Saint-François est une entreprise à but non lucratif établie sur le territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et qu'elle offre des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de l'Île d'Orléans depuis plusieurs années;

En conséquence, il est proposé par Roger Simard appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que le mandat d'offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit confié au Camp Saint-François pour la saison d'été 2013.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

013-037

Item 8 **Résolution – Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2013**

Attendu que par sa résolution n° 013-036 le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a mandaté le camp Saint-François pour offrir les services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2013;

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal de contribuer pour qu'un coût raisonnable soit demandé aux parents désirant inscrire leurs enfants au camp de jour;

En conséquence, il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu

Qu'un montant de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) soit versé par la Municipalité pour chaque inscription à temps plein aux activités de camp de jour (Terrain de jeux) au Camp Saint-François pour la saison d'été 2013.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

013-038

Item 9 **Résolution – Signature de l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec**

Attendu que la Municipalité a fait part de son intérêt à déverser des boues des installations septiques dans les ouvrages de la Ville de Québec ;

Attendu que la Ville de Québec possède les équipements nécessaires pour recevoir et traiter les boues des installations septiques;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit signer avec la Ville de Québec une entente intermunicipale de services;

Attendu que cette entente prévoit une redevance de 24 \$ du mètre cube déversés dans les installations de la Ville de Québec;

Attendu que cette entente doit être conforme au règlement R.A.V.Q. 767 de la Ville de Québec;

Attendu que cette entente est valide pour une période initiale de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2014 et qu'elle est renouvelable pour un maximum de trois périodes consécutives d'une année;

En conséquence, il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu

Que la Municipalité adhère à l'entente intermunicipale proposée;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

013-039

Item 10 **Résolution – Choix de l'entreprise chargée d'effectuer la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs suivants à lui soumettre des offres;

- Gaudreau environnement
- National Vacuum
- Qualinet environnement inc.
- Sancovac 2000 inc.
- Sani Charlevoix inc.
- Sani Orléans

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu les offres suivantes pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Gaudreau environnement : | 32 703,13 \$ |
| - Sani Charlevoix inc. : | 30 249 \$ |
| - Sani Orléans : | 29 200 \$; |

En conséquence, il est proposé, par Claude Beauchemin appuyée par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu,

Que le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques soit octroyé à Sani Orléans;

Que dans les 30 jours de la présente, après vérifications des différents registres gouvernementaux autorisant l'entreprise à contracter avec une municipalité et sur réception de l'avis de la CSST et de tous les documents d'assurances tel que spécifié au devis, le contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

013-040

Item 11 **Adoption du règlement numéro 012-114 modifiant le règlement 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées**

Attendu le Conseil de la Municipalité considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la population que la Municipalité pourvoie à la vidange des fosses septiques, fosses de rétention, puits absorbant ou tout autre type de réservoir ou récipient conçu ou installé pour recevoir des eaux usées ou des eaux ménagères situées sur son territoire et qu'elle s'assure de la conformité des installations situées sur son territoire;

Attendu que le Conseil de la Municipalité a adopté le règlement numéro 012-111 le 4 février 2013 et considère que certaines modifications s'imposent;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mars 2013;

En conséquence

Il est proposé par Claude Beauchemin, appuyée par Micheline Darveau;

Et

Il est résolu :

Que le règlement portant le numéro 012-114 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées* » soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

De plus l'alinéa du préambule du règlement numéro 012-111 qui se lisait comme suit : « *Attendu que* le Conseil de la Municipalité considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la population que la Municipalité pourvoie à la vidange des fosses septiques situées sur son territoire et visées aux articles 9.1, 10, 11 et 11.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et qu'elle s'assure de la conformité des installations situées sur son territoire; » est abrogé et remplacé par le premier attendu du présent règlement.

Article 2 Définitions

Article 2.1 Abrogation et remplacement

Le deuxième alinéa de la définition de « fosse septique » du règlement numéro 012-111 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Est assimilée à une fosse septique aux fins du présent règlement, une fosse de rétention, un puits absorbant ou tout autre type de réservoir ou récipient conçu ou installé pour recevoir des eaux usées ou des eaux ménagères.

Article 2.2 Nouvelles définitions

Les définitions suivantes sont ajoutées aux définitions du règlement numéro 012-111 à la suite de la définition de « Résidence isolée » :

Résidence isolée principale :

Résidence servant de domicile ou de résidence principale au sens de la réglementation d'urbanisme à au moins l'un de ses occupants et ce, même si celui-ci n'y habite pas durant toute l'année. Une résidence qui ne respecte pas la définition de « résidence isolée secondaire » est aux fins du présent règlement assimilée à une résidence isolée principale.

Résidence isolée secondaire :

Résidence utilisée de façon sporadique ou comme lieu de villégiature et qui ne constitue pas le domicile d'au moins un de ses occupants.

Article 3 Autre modification

Le premier alinéa de l'article 9 intitulé « Fréquence du service », du règlement numéro 012-111 est modifié par le retrait à la première ligne du mot « permanente » ;

Le deuxième alinéa de l'article 9 intitulé « Fréquence du service », du règlement numéro 012-111 est modifié par le retrait à la première ligne du mot « saisonnière » ;

Le deuxième alinéa de la définition de « Résidence isolée » est modifié par le remplacement de 3 240 litres par 4 800 litres;

Les trois premiers alinéas de l'article 6 intitulé « Service » sont modifiés par le remplacement de la référence à la mesure de 3 240 litres par 4 800 litres;

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Avis de motion – Adoption du règlement numéro 013-115 modifiant le règlement numéro 011-088 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 013-115 modifiant le règlement numéro 011-088 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

013-041

Item 13 **Résolution – Formation conférence WEB de la FQM sur le règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec**

Il est proposé par Roger Simard appuyé par Micheline Darveau et il est résolu que Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 et Monsieur Marco Langlois, directeur général soient autorisés à s'inscrire à la conférence Web de la FQM intitulée «Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec», le 15 mai 2013 de 10 h 30 à 12 h, au coût de 85 \$ chacun plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

013-042

Item 14 **Résolution – Autorisation appel d'offres modernisation fournaies centre le Sillon**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit lancer un appel d'offres pour octroyer un contrat à une entreprise pour moderniser les fournaies du centre le Sillon;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit en respect de sa Politique de gestion contractuelle inviter des entrepreneurs à lui soumettre des offres;

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle le Conseil municipal a déterminé, à huis clos, la liste des entrepreneurs à inviter et du processus général d'invitation;

En conséquence, il est proposé, par Claude Beauchemin appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu,

Que la Municipalité autorise Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 15 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des comités externes;
- c) Communication aux citoyens;

Item 16 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h 40 et se termine à 21 h 55 pour une durée de 15 minutes.

013-043

Item 17 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 21 h 55.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.